

METROPOLE DE LYON

AVIS ADMINISTRATIF

Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) des Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Clôture de la concertation préalable

Par délibération n° 2013-3898 en date du 18 avril 2013, le conseil de la communauté urbaine de Lyon a décidé la mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er} en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et a défini les modalités de la concertation préalable en application de l'ancien article L.300-2 du code de l'urbanisme.

La concertation, engagée depuis le 5 juin 2013, sera clôturée le 30 novembre 2016 inclus.

Un dossier comprenant un cahier de concertation est mis à la disposition du public jusqu'au 30 novembre 2016 inclus, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème}, à la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ce dossier a été complété au cours de la concertation, notamment par des éléments d'information sur l'étude en cours relative à la création de l'AVAP.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de de la Métropole dans laquelle sera également approuvé l'arrêt de projet.

Le Président de la Métropole de Lyon
Gérard COLLOMB